

L'Observatoire de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique du territoire du Parc national des Cévennes

par Baptiste ALGOËT

Une des questions posées en préalable à l'organisation de notre colloque « Grande faune et forêt méditerranéenne : quels équilibres pour demain ? » a été : quels sont les techniques et outils qui peuvent participer à l'équilibre faune - forêt - gibier ? Parmi ceux-ci les outils de la connaissance (outils de comptage, de suivi, d'évaluation...) permettent de répondre aux besoins de données précises et objectives. C'est le cas de l'Observatoire de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique mis en place par le Parc national des Cévennes.

État des lieux et besoins : un contexte particulier

Sur les 93 761 hectares du cœur du Parc national des Cévennes, plus de 64 000 sont occupés par des écosystèmes forestiers, ce qui représente un taux de boisement proche de 70 % (source : IGN, BD Forêt® version 1.0). Celui-ci est sensiblement identique sur l'ensemble de l'aire optimale d'adhésion. Dans le cœur du Parc national, près de la moitié de cette superficie forestière est composée de forêts publiques, essentiellement domaniales, tandis que sur l'ensemble de l'aire potentielle d'adhésion, près de 80 % des forêts sont privées. Le cœur du Parc national des Cévennes présente la particularité d'être habité de façon permanente. La chasse y est pratiquée depuis toujours, et le maintien de son exercice a constitué une condition importante du contrat passé entre l'État et les populations locales lors de la création du Parc national. Au cours de la saison de chasse 2017-2018, dans le cœur du Parc national, 569 cerfs, biches ou faons et 410 chevreuils ont été prélevés — sur les 742 cerfs et 533 chevreuils attribués au plan de chasse.

Dans le cœur du Parc national des Cévennes, la réglementation de la chasse — périodes d'ouverture, jours et mode de chasse autorisés, espèces chassables, prélèvements attribués — est déterminée par décisions du Conseil d'administration de l'établissement public, tandis qu'ailleurs, elle est généralement fixée par décision du préfet de dépar-



Photo 1 :
Abrutissement de cervidés sur un semis de sapin.
© B. Algoët.

tement. Elle est l'objet chaque année d'un large processus de concertation impliquant notamment la commission cynégétique et le conseil scientifique de l'établissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC), les commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage, et six sous-commissions cynégétiques territorialisées, impliquant ainsi annuellement jusqu'à 300 personnes.

Depuis leur réintroduction à partir des années 1960 (BONENFANT & KLEIN, 2004 ; DE KERMABON & BALLON, 2004), les populations de cerf et de chevreuil du territoire du Parc national des Cévennes ont fortement progressé, malgré l'augmentation quasi-constante des prélèvements depuis 1981, date de mise en œuvre des plans de chasse. Dès les années 1990, l'évolution des populations d'ongulés sauvages, et notamment de

cervidés, et leurs impacts sur les peuplements forestiers ont constitué une préoccupation pour les gestionnaires de milieux naturels et les sylviculteurs, comme l'illustrent les suivis basés sur des indices kilométriques pédestres, des indices de pression sur la flore et les prélèvements de chasse mis en place par l'EP PNC de 1995 à 2004. Malgré cela, il n'existe à ce jour toujours pas de constat partagé sur l'état d'équilibre entre les populations d'ongulés sauvages, leurs habitats et les activités économiques telles que la sylviculture et l'agriculture. En effet, si la majorité des agriculteurs et des forestiers font état d'une pression croissante des ongulés sauvages sur les milieux et leurs activités, l'absence de structure collective d'évaluation et de suivi de l'état d'équilibre agro-sylvo-cynégétique rend le consensus entre l'ensemble des parties prenantes difficile, tant sur l'état des lieux que sur les objectifs à atteindre.

C'est face à ce constat, à la fois pour répondre à l'obligation de résultats en termes d'équilibre agro-sylvo-cynégétique instaurée par le décret n° 2009-1677 du 29 décembre 2009¹ (cf. encadré ci-dessous), et pour améliorer le dialogue entre l'ensemble des acteurs du territoire concernés, que la création et la mise en œuvre d'un observatoire partagé de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique ont été inscrites dans la charte du Parc national (approuvée par le décret n° 2013-995 du 8 novembre 2013) parmi les mesures de gestion visant à soutenir une chasse gestionnaire, exemplaire, locale, responsable et contribuant aux équilibres (axe 8).

À ce jour, de nombreuses informations relatives à l'équilibre agro-sylvo-cynégétique existent déjà. Les Fédérations départementales des chasseurs disposent notamment de données exhaustives relatives aux indemnisations de dégâts agricoles. Les données cynégétiques relatives aux plans de chasse — attributions, prélèvements, taux de réalisation — sont collectées chaque année par les Fédérations départementales des chasseurs et l'établissement public du Parc national des Cévennes. Elles ont été complétées, depuis 2012, par la mise en place progressive de dispositifs de suivi d'indicateurs de changement écologique (ICE) d'abondance et de performance des populations de cervidés sur le territoire du Parc national des Cévennes (Cf. p. 105). Ce suivi est coordonné par l'établissement public du Parc national et mobilise de nombreux partenaires : forestiers,

Extrait du décret n° 2009-1677 du 29 décembre 2009

Art. 9. I. La réglementation particulière de la chasse dans le Parc national des Cévennes assure dans le cœur du Parc un équilibre agro-sylvo-cynégétique, au sens de l'article L. 425-4 du code de l'environnement.

1 - Décret n° 2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006.

chasseurs, services de l'État. D'autres informations, telles que les déclarations de dégâts renseignées par les propriétaires et gestionnaires forestiers privés, sont régulièrement mais ponctuellement recueillies par le Syndicat lozérien de la forêt privée. Des plaintes et réclamations émanant des particuliers ou des professionnels agricoles ou forestiers sont continuellement reçues par les différents acteurs du territoire, mais elles peuvent prendre des formes variées — courriers postaux, courriers électroniques, appels téléphoniques, communications orales — et ne sont pas centralisées ou enregistrées dans une base de données.

La répartition entre les différents acteurs des données existantes relatives à l'équilibre agro-sylvo-cynégétique empêche leur confrontation et leur utilisation dans le cadre d'une vision globale, et constitue ainsi un obstacle à leur valorisation. En outre, le caractère ponctuel, imprécis ou subjectif de certaines d'entre elles les expose à la controverse et ne permet pas l'établissement d'un constat partagé. Enfin, si les données liées aux prélèvements, aux ICE d'abondance et de performance et aux indemnisations de dégâts agricoles sont fiables et objectives, l'absence de données impartiales récoltées selon un protocole scientifiquement validé permettant de caractériser la pression des ongulés sauvages sur les milieux et les activités forestières fait cruellement défaut dans l'objectif poursuivi d'appréciation de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Des objectifs multiples

Derrière son objectif global d'appréciation et de suivi de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, le projet d'Observatoire de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique (OEASC) sur le territoire du Parc national des Cévennes poursuit deux objectifs sous-jacents :

– disposer de données solides permettant de suivre l'évolution de la pression des ongulés sauvages et d'évaluer localement les dégâts provoqués, ce qui implique la centralisation et la valorisation des données existantes, la collecte de données objectives complémentaires et la possibilité pour les propriétaires ou gestionnaires de faire remonter des informations relatives aux dégâts de gibier ;

– améliorer le dialogue entre toutes les parties prenantes, en les réunissant au sein d'un dispositif collectif et participatif, en diffusant les informations collectées par l'OEASC et en agissant sur le triptyque « informer, communiquer, sensibiliser », tant entre les partenaires eux-mêmes qu'envers les professionnels forestiers ou agricoles et le grand public.

Historique : la renaissance d'un projet de longue date

Une étude confiée en 2010 à l'Institut national pour la recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (Irstea) a abouti à la proposition de trois scénarios pour la mise en œuvre du volet sylvo-cynégétique de l'OEASC. Malgré plusieurs réunions de concertation, aucun accord sur l'option à retenir et les moyens à mobiliser n'avait finalement été trouvé par l'ensemble des partenaires.

Outre le déploiement des ICE d'abondance et de performance entre 2012 et 2016, le projet d'Observatoire de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique a été relancé début 2017 via la

Structures composant le comité de pilotage de l'OEASC

- Établissement public du Parc national des Cévennes
- Agences territoriales de Lozère et Hérault-Gard de l'Office national des forêts
- Centre régional de la propriété forestière Occitanie
- Fédérations départementales des chasseurs de la Lozère et du Gard
- Fédération régionale des chasseurs d'Occitanie
- Syndicat lozérien de la forêt privée
- Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du Gard
- Coopérative « La forêt privée lozérienne et gardoise »
- Délégation régionale Occitanie de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage
- Unité « Ongulés sauvages » de la Direction de la recherche et de l'expertise de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage
- Institut national pour la recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture
- Chambres d'Agriculture de la Lozère et du Gard
- Direction départementale des territoires de Lozère
- Direction départementale des territoires et de la mer du Gard
- Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie
- Associations départementales des communes forestières de Lozère et du Gard

réponse à un appel à projet national visant à obtenir des financements pour la définition et la mise en œuvre complète de l'OEASC. Malgré la réponse infructueuse de cette démarche, l'établissement public du Parc national des Cévennes a finalement recruté sur fonds propres un chargé de projet pour une mission d'une durée initiale de 10 mois. Dès septembre 2017, la dynamique de création de l'OEASC a donc pris une nouvelle ampleur. Plusieurs groupes de travail réunissant forestiers et chasseurs ont été organisés en vue de l'élaboration de guides méthodologiques relatifs au volet sylvo-cynégétique de l'OEASC. Le premier comité de pilotage de l'OEASC rassemblant les représentants des principales parties prenantes (Cf. encadré p. 103) s'est rassemblé le 19 décembre 2017 et a validé les grands principes et les principales orientations du projet.

Périmètre et zonage : un territoire vaste et contrasté

Le périmètre global de l'OEASC est constitué de l'ensemble des communes dont le territoire est inclus en partie dans le cœur du

Parc national ou présente une frontière commune avec celui-ci (Cf. Fig. 1). Certains volets de l'Observatoire seront toutefois mis en œuvre prioritairement au sein du cœur du Parc national, qui constitue un périmètre d'étude privilégié.

Le périmètre de l'OEASC est subdivisé en quatre secteurs d'étude, correspondant aux quatre grands massifs biogéographiques du Parc national des Cévennes : Mont Lozère au nord, Vallées cévenoles à l'est, Mont Aigoual au sud, et Causses et gorges à l'ouest.

Les différents volets du projet d'Observatoire de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique : un outil aux multiples facettes

À l'heure actuelle, il n'existe pas d'outil ou de protocole fiable, validé scientifiquement, statistiquement valable et aisément à mettre en œuvre qui permette d'apprecier et de suivre simplement l'état d'équilibre agro-sylvo-cynégétique à l'échelle d'un massif forestier ou biogéographique. Plusieurs données ou méthodes permettent de contribuer à l'atteinte de cet objectif, chacune présentant ses atouts et ses limites. Le comité de pilotage de l'OEASC a donc opté pour la construction d'un Observatoire composé de plusieurs volets complémentaires les uns aux autres.

Données sur les dégâts agricoles

Le volet agro-cynégétique de l'OEASC consistera essentiellement en la valorisation de données déjà existantes. Il s'agira notamment de collecter, centraliser, mettre en forme, traiter et analyser les informations relatives aux indemnisations de dégâts agricoles – montants, superficies impactées, nombre de dossiers – dont disposent les Fédérations départementales des chasseurs. Des éléments complémentaires pourront également être intégrés, tels que les chiffres relatifs aux demandes de financement au

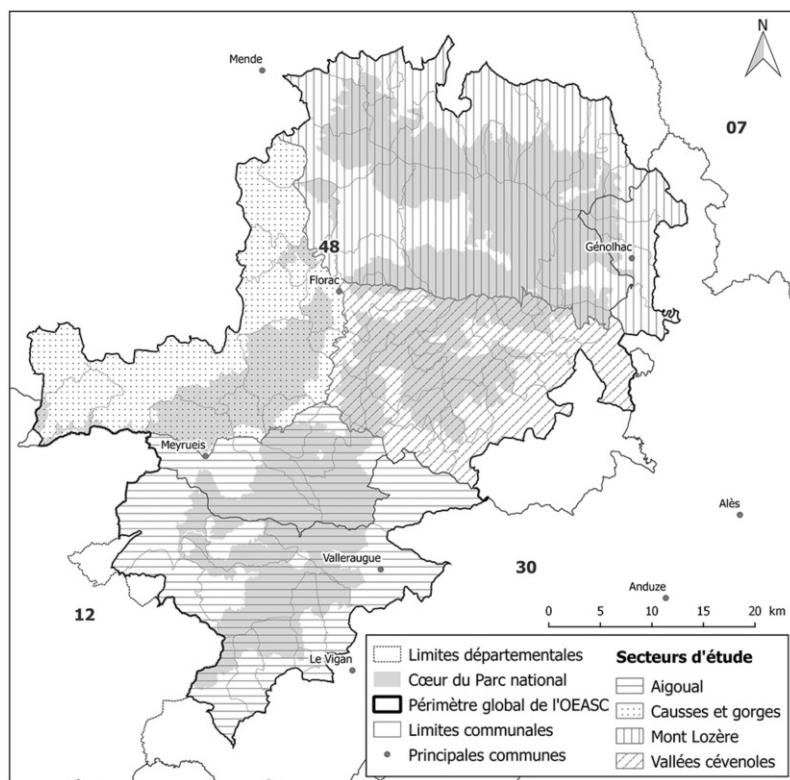


Fig. 1 :
Périmètres et secteurs d'études de l'Observatoire de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

titre des contrats de prévention aux particuliers — dispositif propre au Parc national des Cévennes — ou l'enregistrement des plaintes, réclamations et doléances des professionnels et des particuliers relatives aux dégâts de gibier. La méthodologie précise de collecte et de valorisation de ces données sera définie à partir du second semestre 2018, en concertation avec les partenaires concernés.

Données sur les plans de chasse et les prélèvements

Les données relatives aux attributions prévues par les plans de chasse et les prélèvements réalisés sont collectées depuis de nombreuses années par l'EP PNC sur le cœur du Parc national, et par les Fédérations départementales des chasseurs en dehors de ce dernier. Il s'agira donc principalement de centraliser, formater et analyser les données déjà disponibles. Les outils et bases de données créés et utilisés par l'EP PNC seront intégrés dans le dispositif plus global de l'Observatoire.

La méthodologie de valorisation des données cynégétiques sera définie en concertation avec les partenaires à partir de l'automne 2018

Les indicateurs de changement écologique (ICE)

Les indicateurs de changement écologique sont des outils conçus par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) reposant sur le concept de densité-dépendance, qui permettent de suivre les réponses du système population-environnement aux variations d'abondance d'animaux et de ressources disponibles (MICHALLET *et al.*, 2015). Ils permettent, à partir de paramètres relativement faciles à mesurer et selon des méthodes scientifiquement validées à l'échelle nationale, de suivre l'évolution temporelle de l'équilibre entre le grand gibier et son milieu de vie (BEAUDESSON & KLEIN, 2017), c'est-à-dire son habitat et sa ressource alimentaire. Il s'agit donc ici de suivre les variations dans le temps d'un équilibre « biologique », qui ne tient pas spécifiquement compte des activités sylvicoles et de leurs objectifs économiques. Les ICE sont répartis en trois familles (MORELLET, 2008 ; CHEVRIER *et al.*, 2014 ; MICHALLET *et al.*, 2015) : l'abon-

dance relative des populations, la performance des individus des populations — assimilable à leur condition physique — et la pression exercée par les animaux sur la flore.

L'établissement public du Parc national des Cévennes met en œuvre depuis 2012 le suivi d'un indice d'abondance (indice nocturne) sur l'un des massifs du Parc national, via la réalisation de comptages nocturnes au phare sur des circuits prédéfinis. Ce dispositif a été étendu sur deux autres massifs en 2016 et 2017. Depuis 2013, deux indices de performance — masse corporelle des jeunes et longueur des dagues — sont également suivis, à partir des données collectées et enregistrées sur les fiches de constat de tir.

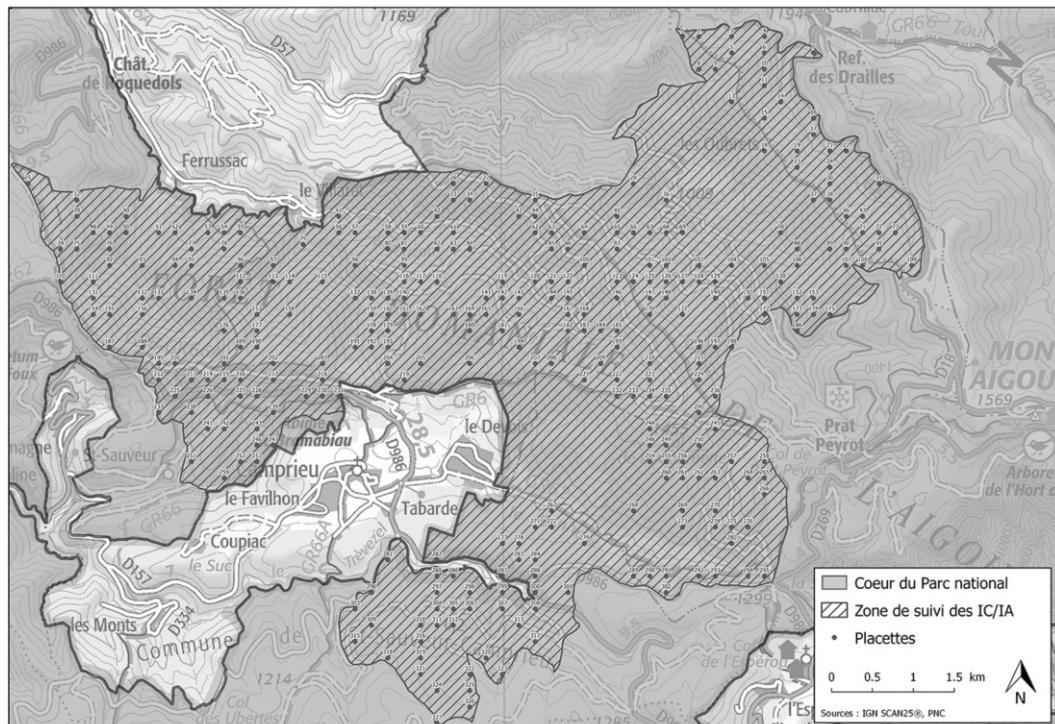
Le projet d'OEASC prévoit de compléter ces données, à partir de 2018, par le suivi d'indices de pression sur la végétation : les indices de consommation et d'abrutissement. Compte tenu de l'importance des moyens humains à mobiliser pour leur mise en œuvre, ces indices seront dans un premier temps relevés sur une zone d'environ 3 300 hectares située sur le Mont Aigoual et représentative de ce massif, contenant 321 plaquettes réparties selon un plan d'échantillonnage aléatoire systématique stratifié (MICHALLET & *al.*, 2015), élaboré en partenariat avec les experts nationaux de l'ONCFS (Cf. Fig. 2).

Le protocole mis en œuvre pour l'indice de consommation est décrit par la fiche technique n°13 élaborée par l'ONCFS (CHEVRIER *et al.*, 2015). Celui utilisé pour le suivi de l'indice d'abrutissement consiste en un protocole adapté aux contextes montagnards et aux forêts plus hétérogènes que les futaies régulières de plaine, inspiré notamment de la fiche technique n°14 de l'ONCFS (CHEVRIER *et al.*, 2015) et d'une technique de relevés des dégâts forestiers en montagne (SAINT-ANDRIEUX, 2004).

Un réseau d'experts constitué des agents de l'EP PNC, de l'Office national des forêts (ONF) et du Centre régional de la propriété forestière (CRPF) a été constitué et formé en avril 2018 à la réalisation de ces relevés. La première campagne de terrain a été réalisée au cours du printemps 2018. Outre l'utilité des données récoltées, cette campagne a également constitué une phase de test et d'expérimentation de la mise en œuvre de ce volet de l'OEASC. Les leçons et enseignements qui en ont été tirés ont permis d'affiner et d'adapter la méthodologie et son calibrage.

Fig. 2 :

Zone de suivi et plan d'échantillonnage pour le suivi des indices de consommation et d'aboutissement sur le Mont Aigoual.



Le système d'alerte

L'OEASC intégrera un système d'alerte permettant aux propriétaires et aux gestionnaires forestiers de faire remonter des informations standardisées sur des peuplements touchés par des dégâts de cervidés ou présentant un déficit de régénération potentiellement lié à la présence des ongulés sauvages. Un formulaire d'alerte simple, accessible et rapide à renseigner pourra ainsi être complété sur la plate-forme internet de l'OEASC. Un projet de formulaire d'alerte et de guide méthodologique a été élaboré en concertation avec les partenaires forestiers. Deux groupes de travail ont pour cela été organisés en novembre 2017. Une première phase de test du formulaire s'est déroulée avec les partenaires en début d'année 2018. Une seconde phase de test, visant à vérifier l'accessibilité du formulaire pour tous, sera effectuée en collaboration avec les partenaires de la forêt privée auprès d'un échantillon de propriétaires forestiers volontaires ne disposant pas de compétences particulières en sylviculture.

Bien que les informations récoltées soient inévitablement subjectives et dépendantes du ressenti du propriétaire ou gestionnaire, le système d'alerte permettra d'identifier et de localiser les secteurs géographiques les plus touchés par les dégâts d'ongulés sau-

vages, ou tout au moins sur lesquels les enjeux en termes d'équilibre sylvo-cynégétique sont les plus importants. Outre l'intérêt de l'aspect participatif impliquant les propriétaires privés en leur mettant à disposition un outil simple leur permettant de partager leurs préoccupations, le système d'alerte présentera également l'intérêt de récolter des données sur les dégâts constatés qui, malgré leur subjectivité assumée, constituera un indicateur non négligeable de la pression exercée par les ongulés sauvages sur les peuplements forestiers et les activités sylvicoles.

Afin de garantir le succès de la démarche, un effort de communication important devra être fourni. Des courriers postaux seront envoyés aux propriétaires et aux gestionnaires forestiers lors du lancement du dispositif, et une communication permanente sera ensuite assurée à travers différents supports : presse écrite, courriers électroniques, site internet du Parc national des Cévennes et des partenaires de l'OEASC, bulletins périodiques des collectivités territoriales, plaquettes d'information, publications diverses, etc. Les partenaires de la forêt privée (CRPF, syndicats de propriétaires et coopératives) auront à jouer un rôle de relais essentiel afin de faire connaître le dispositif des propriétaires privés.

Les diagnostics sylvicoles (évaluation des dégâts de cervidés en milieu forestier)

Parmi les peuplements signalés par le biais du système d'alerte, plusieurs seront sélectionnés — par un groupe de travail multi-partenarial, selon des critères prédéfinis — afin de faire l'objet d'un diagnostic sylvicole. Ces derniers visent à évaluer, à l'échelle d'un peuplement forestier, l'impact des dégâts de cervidés sur l'avenir et la valeur sylvicole du peuplement, au regard des objectifs de production du propriétaire. Les protocoles mis en œuvre sont décrits par le guide pratique d'évaluation des dégâts en milieu forestier (HAMARD & BALLON, 2009) publié par le Cemagref (Centre national du machinisme agricole, du génie rural et des eaux et forêts, devenu Irstea depuis). Selon la nature des dégâts subis (frottis, abrutissement ou écorçage) et l'origine du peuplement (plantation ou régénération naturelle), trois protocoles différents, basés sur des relevés sur un réseau de 40 à 80 placettes positionnées selon un échantillonnage systématique, pourront être utilisés. Grâce à la caractérisation des tiges des essences-objectifs inventoriées via la notion de viabilité, ces protocoles permettent de comparer la densité de tiges viables aux densités attendues, et de conclure quant à l'avenir du peuplement diagnostiqué : absence de problème, pronostic incertain ou avenir compromis.

Bien que ce dispositif ne permette pas d'apprécier l'état d'équilibre agro-sylvo-cynégétique à l'échelle d'un massif, il présente l'avantage d'évaluer de façon objective, et selon une méthode scientifiquement validée, les dégâts de cervidés sur un peuplement donné en tenant compte de sa vocation économique et des objectifs sylvicoles du propriétaire. Il permet ainsi de fournir à ce dernier des éléments utiles à la définition de mesures adéquates et de mettre en lumière des situations pouvant localement s'avérer particulièrement préoccupantes du point de vue forestier. Les résultats de ces diagnostics seront également communiqués aux chasseurs, afin d'envisager, le cas échéant, d'augmenter localement la pression de chasse sur un peuplement subissant d'importants dégâts pour améliorer ses chances de régénération.

Comme pour les indices de consommation et d'abrutissement, un réseau d'experts a



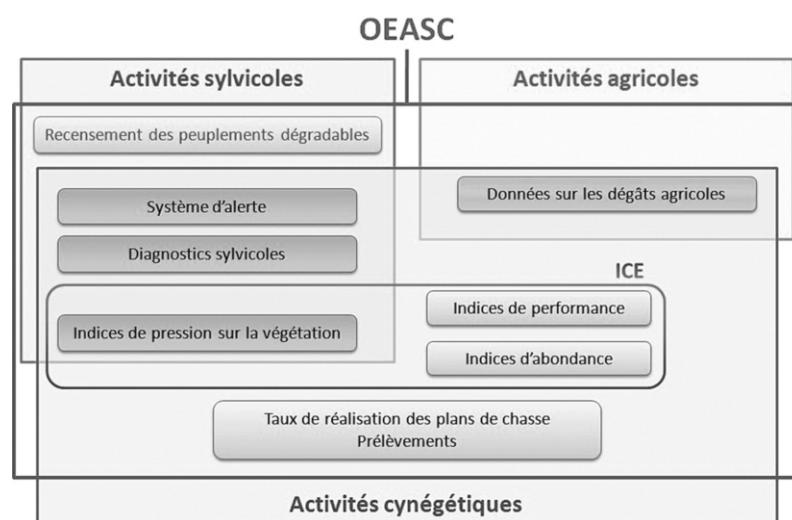
été constitué et a suivi une formation spécifique sur la réalisation de ces diagnostics en avril 2018. Quelques diagnostics seront effectués à titre de test au cours de l'année 2018 afin de confirmer le réalisme de la méthodologie envisagée et de pouvoir l'affiner en cas de besoin.

Le recensement des peuplements dégradables

Au-delà de la taille des populations d'ongulés sauvages, de la pression qu'ils exercent sur la végétation et des dégâts qu'ils provoquent, l'équilibre agro-sylvo-cynégétique est également lié à certaines caractéristiques des peuplements forestiers, et notamment à la superficie — absolue et relative — occupée par les peuplements dits dégradables, c'est-à-dire sensibles aux dégâts. En effet, à titre d'exemple, une plantation de sapin d'un hectare

Photo 2 :
Formation du réseau d'experts à la réalisation des diagnostics sylvicoles.
© B. Algoët.

Fig. 3 :
Structure globale du projet d'Observatoire de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique du territoire du Parc national des Cévennes.



tare située au cœur d'un vaste massif de peuplements matures subira inévitablement un fort impact et des dégâts importants, quel que soit le niveau de population de cervidés et sans que cela traduise pour autant un déséquilibre agro-sylvo-cynégétique.

La période de vulnérabilité des peuplements forestiers dépend du type de dégâts (abrutissement, frottis, écorçage) et des essences considérées, mais les peuplements sont globalement sensibles aux dégâts de cervidés au cours de leurs premiers stades de développement. Il s'agira donc de créer, d'alimenter et de mettre régulièrement à jour une base de données cartographiques recensant les peuplements sensibles, et notamment les peuplements dont le processus de régénération, naturelle ou par plantation, a été initié ou est programmé dans les années à venir.

Ces informations pourront notamment être utilisées afin d'adapter géographiquement la pression de chasse, en l'accentuant pendant plusieurs années, par exemple, sur une zone où plusieurs projets de plantations ou de mise en régénération sont programmés. Les données collectées fourniront également des indications sur le degré de vulnérabilité des peuplements en régénération, via le ratio superficie forestière dégradable / superficie forestière totale, par exemple.

La méthodologie de mise en œuvre de ce volet de l'OEASC sera définie plus précisément, en concertation avec l'ensemble des partenaires susceptibles d'alimenter une telle base de données ou de fournir une assistance technique pour sa création et son alimentation.

Mise en œuvre de l'Observatoire de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique : un déploiement progressif pour un outil évolutif

L'année 2018 constitue une année charnière pour la définition et le déploiement de l'OEASC. Les méthodologies retenues pour le volet sylvo-cynégétique ont été l'objet de formations d'un réseau d'experts au cours du mois d'avril. La phase de test de ces protocoles a débuté au printemps et se poursuivra

à l'automne 2018, en vue d'un déploiement opérationnel « grandeur nature » à partir de 2019.

Le déploiement du système d'alerte de l'OEASC est prévu pour l'automne 2018, mais reste dépendant du développement de l'outil informatique de l'OEASC et de son interface web, qui permettra le renseignement en ligne des formulaires, fonctionnalité essentielle à la mise à disposition d'un outil accessible, intuitif et efficace.

Les méthodologies relatives aux autres volets de l'OEASC seront élaborées et intégrées progressivement au dispositif à partir de l'été 2018.

L'OEASC est un outil qui se veut évolutif. Sa structure, telle que définie à ce stade du projet, est fortement susceptible d'évoluer, et les méthodologies déployées pourront être adaptées en fonction des retours d'expérience et des enseignements tirés au cours de leurs premières années de mise en œuvre, de la pertinence des résultats obtenus et de l'évolution des connaissances. Les moyens disponibles et mobilisables par l'ensemble des partenaires impliqués dans le dispositif constitueront également, à court comme à long terme, un facteur primordial du succès et de la pérennité d'un Observatoire opérationnel. En effet, seul un investissement durable et conséquent de l'ensemble des acteurs permettra de garantir l'efficacité d'un dispositif dont l'utilité repose sur la durabilité. Bien que la conception — encore en cours — de l'OEASC le dimensionne de façon réaliste au vu des moyens humains et financiers actuellement disponibles, la garantie du maintien dans la durée des investissements de l'ensemble des structures impliquées est essentielle à ce projet qui, au-delà de son objectif de suivi des populations d'ongulés sauvages et de la pression qu'elles exercent sur les milieux et les activités humaines, constitue un véritable outil de dialogue territorial réunissant autour d'une même table l'ensemble des acteurs concernés par l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

B.A.

Baptiste ALGOËT
Chargé de projet d'Observatoire de l'équilibre
agro-sylvo-cynégétique
Parc national des Cévennes
Tél. : 04 66 49 53 60
www.cevennes-parcnational.fr
baptiste.algoet@cevennes-parcnational.fr

Bibliographie

- Bonenfant, C., Klein, F., 2004, Évolution de la population de Cerfs (*Cervus elaphus L.*) du Parc national des Cévennes, Bar-le-Duc, Office national de la chasse et de la faune sauvage, 72 p.
- De Kermabon, J., Ballon, P., 2004, Larchevèque, R., Les cerfs, les chevreuils et la forêt : s'employer à rétablir l'équilibre, *Espaces naturels*, n° 7, p. 20-21.
- Maillard, D., Passemard, F., 1991, Étude des dégâts causés par les chevreuils dans le Parc national des Cévennes, Montpellier, Office national de la chasse, CEMAGREF, 24 p.
- Thivillier, J-F., 1996, Etude de l'importance des dégâts de Cervidés dans le Parc national des Cévennes (secteur du Mont Aigoual), stage de fin d'études pour l'obtention du diplôme d'ingénieur des techniques agricoles, ENESAD, CEMA-GREF, 61 p.
- Michallet, J., Pellerin, M., Garel, M., Chevrier, T., Saïd, S., Baubet, É., Saint-Andrieux, C., Hars, J., Rossi, S., Maillard, D., Klein, F., 2015, Vers une nouvelle gestion du grand gibier : les indicateurs de changement écologique, ONCFS, Paris, 68 p.
- Beaudesson, P., Klein, R., 2017, Les ICE, outils d'évaluation du bien-être du grand gibier : quand pensera-t-on à la forêt ?, *Forêt entreprise* n° 237, p. 15-17.
- Chevrier, T., Michallet, J., Klein, F., 2014, Mieux gérer les ongulés avec les indicateurs de changement écologique (ICE), *Grande Faune – Chasse Gestion*, n° 144, p. 20-24.
- Morellet, N., 2008, La gestion des grands herbivores par les indicateurs de changement écologique, *Faune sauvage* n° 282, p. 9-18.
- Michallet, J., Aubry, P., Chevrier, T., Chauveau, S., Brisson, J-M., Pellerin, M., 2015, Réduire l'effort d'échantillonnage pour mesurer la pression des ongulés sur la forêt, *Faune Sauvage* n° 309, p. 18-24.
- Saint-Andrieux, C. 2004, Dégâts forestiers et grand gibier : technique de relevé en montagne, *Faune sauvage* n° 262 - supplément, 4 p.
- Chevrier, T., Pellerin, M., Garel, M., Michallet, J., Saint-Andrieux, C., Hamann, J-L., Toigo, C., Saïd, S., Klein, F., Morellet, N., Boscardin, Y., Hamard, J-P., 2015, Suivi des populations d'ongulés et de leurs habitats – Fiches techniques – Indicateurs de changement écologique (ICE), ONCFS, 84 p.

Résumé

Depuis la réintroduction du cerf et du chevreuil sur le territoire du Parc national des Cévennes, ses populations, et plus largement celles des ongulés sauvages, semblent s'accroître de façon constante, entraînant notamment depuis plusieurs années une forte augmentation des dégâts sur les peuplements forestiers, les exploitations agricoles et les jardins potagers des particuliers. Cependant, le manque de données précises et objectives ne permet pas aux acteurs du territoire de parvenir à un consensus sur l'état d'équilibre agro-sylvo-cynégétique actuel et souhaité. C'est face à ce constat que la création d'un Observatoire de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique (OEASC) a été inscrite dans la Charte du Parc national des Cévennes, approuvée en 2013.

Le projet d'OEASC poursuit ainsi l'objectif de mieux apprécier et suivre l'équilibre agro-sylvo-cynégétique sur le territoire du Parc national des Cévennes, en valorisant les données existantes et en les complétant par des relevés rigoureux. Il vise également à améliorer le dialogue entre l'ensemble des parties prenantes en les réunissant au sein d'un dispositif collectif et participatif.

Le périmètre global de l'OEASC est constitué de l'ensemble des communes dont une partie du territoire est située dans le cœur du Parc national ou frontalières à celui-ci. Les relevés complémentaires seront cependant effectués prioritairement à l'intérieur du cœur du Parc national. Le périmètre de l'OEASC a été divisé en quatre secteurs d'études, correspondant aux quatre grands massifs biogéographiques du Parc national des Cévennes.

Le projet d'OEASC comportera plusieurs volets, qui permettront ensemble d'avoir une vision de l'état d'équilibre agro-sylvo-cynégétique à la fois globale et différenciée selon les secteurs d'étude :

- valorisation des données relatives aux indemnisations et à la prévention des dégâts agricoles ;
- valorisation des données cynégétiques (plans de chasse, prélèvements) ;
- suivi d'indicateurs de changement écologique (ICE), répartis en trois familles : indices d'abondance, de performance et de pression sur la végétation ;
- système d'alerte permettant aux propriétaires et gestionnaires forestiers de faire remonter des informations standardisées sur les dégâts causés par les ongulés sauvages sur les peuplements ;
- réalisation ponctuelle de diagnostics sylvicoles permettant d'évaluer les dégâts sur l'avenir d'un peuplement forestier touché par des dégâts de cervidés ;
- recensement progressif des peuplements forestiers dégradables (sensibles aux dégâts).

L'OEASC sur le territoire du Parc national des Cévennes est un projet de longue date, mais a pris une nouvelle dimension en 2017. Un chargé de projet a été recruté, le premier comité de pilotage s'est réuni en décembre 2017, et des guides méthodologiques spécifiques sont en cours d'élaboration, en concertation avec l'ensemble des partenaires (notamment forestiers et chasseurs). Un déploiement à grande échelle est prévu progressivement, selon les volets concernés, de l'automne 2018 au printemps 2019.

Summary

The Observatory of the Farming-Silviculture-Hunting Equilibrium over the Territory of the Cévennes National Park

Since the re-introduction of the sika (Japanese) deer and roe deer into the Cévennes National Park, their populations, and more generally that of all the wild ungulates, appear to have grown continuously, leading in recent years to a big increase in the damage to forest stands, farmland and private individuals' kitchen gardens. However, the lack of accurate objective data has hindered all the people involved in reaching a consensus as to the farming-sylvicultural-hunting equilibrium prevailing at present and how it should be in the future. It is this situation that led to the setting up of the Observatory of the Farming-Silviculture-Hunting Equilibrium (OEASC) and its incorporation in 2013 within the Charter of the Cévennes National Park.

The OEASC project pursues its aim of improving assessment and monitoring of the farming-silviculture-hunting equilibrium across the territory of the Cévennes National Park. It does this by making full use of existing data which are augmented by rigorously-conducted surveys. The project also seeks to improve the dialogue between the various stakeholders involved by bringing them together to participate within a collective framework.

The total extent of the land involved in the OEASC scheme is made up of all the municipalities lying within the Park plus those bordering on it. Note, however, that the supplementary surveys mentioned are carried out in priority within the core area of the Park. The overall area involved has been divided up into four study zones corresponding to the four broad bio-geographical mountain areas which together constitute the Cévennes National Park.

The OEASC project will have several facets which, taken together, will permit an overall view of the state of the farming-sylviculture-hunting equilibrium across the whole area yet still facilitate a detailed appreciation of each study zone:

- application of data related to the prevention of and compensation for damage to crops and holdings;
- application of data related to hunting activities (hunting programmes, culling);
- monitoring the indicators of ecological change (IEC) considered under three headings: indices of abundance, performance and pressure on plant cover;
- a system of alert enabling landowners and forest managers to submit data on the damage caused to tree stands by wild ungulates using a standardised format ;
- silvicultural assessments carried out when required in order to evaluate the threat to a stand's future by damage caused by deer;
- ongoing survey of forested areas likely to decline (sensitive to damage).

The OEASC project spanning the Cévennes National Park has been a longstanding project but it took on a new scope in 2017. A project manager was hired, the first meeting of the steering committee took place in December 2017 and, further, specific methodological guides are being drawn up in collaboration with all the people involved (foresters and hunters notably). Large-scale progressive implementation of the scheme is planned, stage by stage depending on the facet involved, from autumn 2018 to spring 2019.